

Département  
de la Moselle

**COMMUNE DE PHILIPPSBOURG**

---

Arrondissement  
de  
Sarreguemines

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 27 janvier 2017**

Conseillers  
en fonctions : **15**

Sous la présidence de M. Mathieu MULLER

Conseillers  
présents : **12**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 janvier, à 20 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 24 janvier 2017 conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les adjoints : M.MONDAUD Thierry (1<sup>er</sup>), M.WIMMERS Stéphane (2<sup>ème</sup>), Mme RONSEAUX Martine (3<sup>ème</sup>), M.GASSER Rémy (4<sup>ème</sup>).

Les conseillers : M.RIEDINGER Luc, M.DAVRIL Grégory, M.HAEN Jean-Michel, M.HEURTAUX Stéphane, Mme TOUSSAINT Véronique, Mme GEHRES Liliane, Mme KLEIN Rachel.

Absent ayant donné procuration :

- M.RITZ Christian à M.RIEDINGER Luc.

Absent excusé :

- M.KIPFER Tanguy

- Mme LETZELTER Gréti

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer valablement.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : M.HAEN Jean-Michel

Le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Point 1.3 : Renouvellement de convention d'occupation du logement communal - Ecole primaire - Petit appartement 2ème étage
- Point 1.4 : Renouvellement de convention d'occupation du logement communal - Ecole primaire - petit appartement 2ème étage
- Point 4 : Avenant n°4 prorogeant la convention ONF/COMMUNE pour occupation de terrain camping-caravaning.

- Point 15 : Motion pour la réouverture d'un Guichet Automatique Bancaire (GAB) Crédit Mutuel à Philippsbourg

Approuvé à l'unanimité.

A la demande de Madame RONSEAU, les points relatifs au camping seront traités dès l'ouverture de séance, celle devant s'absenter ensuite.

## **APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS**

### **APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU 9 DECEMBRE 2016**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016.

Approuvé par à l'unanimité.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **POINT 1 : RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

#### **1.1 RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU LOGEMENT COMMUNAL – 1<sup>ER</sup> ETAGE GRAND APPARTEMENT - ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école primaire arrivera à échéance le 13 avril 2017.

Il rappelle les termes de la convention en cours.

Convention du 15 avril 2016 au 14 avril 2017

Redevance mensuelle : 359,00 euros

Frais de chauffage : 100 euros par mois

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12,87 euros par mois

Caution de 450 euros.

Il propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec le locataire actuel dans les conditions financières suivantes :

Convention du 15 avril 2017 au 14 avril 2018

Redevance mensuelle : 366,00 euros

Frais de chauffage : 100 euros par mois

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12,87 euros par mois

Caution de 450 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver les conditions financières précisées ci-dessus.

- de renouveler la convention avec le locataire actuel selon les conditions ci-dessus.

#### **1.2 RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU LOGEMENT COMMUNAL – 1<sup>ER</sup> ETAGE MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie arrivera à échéance le 31 mars 2017.

Il rappelle les termes de la convention en cours

Convention du 01 avril 2016 au 31 mars 2017

Redevance mensuelle : 462,00 euros

Frais de chauffage : 60 euros par mois

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,66 euros par mois

Cautions de 450 euros

Il propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec le locataire actuel dans les conditions financières suivantes :

Convention du 01 avril 2017 au 31 mars 2018

Redevance mensuelle : 471,00 euros

Frais de chauffage : 80 euros par mois

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,66 euros par mois

Cautions de 450 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver les conditions financières précisées ci-dessus.
- de renouveler la convention avec le locataire actuel selon les conditions ci-dessus.

### **1.3 : RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU LOGEMENT COMMUNAL - ECOLE PRIMAIRE - PETIT APPARTEMENT 2<sup>ème</sup> ETAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle du logement situé dans l'école primaire au deuxième étage est arrivée à échéance depuis le 31 mars 2016.

Il rappelle les termes de la convention en cours.

Convention du 01 avril 2016 au 30 septembre 2016 (6 mois)

Redevance mensuelle : 311,00 euros

Frais de chauffage : 59,00 euros par mois

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.10 euros par mois

Cautions de 300 euros.

Il propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec le locataire actuel dans les conditions financières suivantes :

Convention du 01 avril 2016 au 30 mars 2017

Redevance mensuelle : 311,00 euros

Frais de chauffage : 59,00 euros par mois

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.10 euros par mois

Cautions de 300 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver les conditions financières précisées ci-dessus.
- de renouveler la convention avec le locataire actuel selon les conditions ci-dessus.

**1.4 : RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU LOGEMENT COMMUNAL - ECOLE PRIMAIRE - PETIT APPARTEMENT 2<sup>ème</sup> ETAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle du logement situé dans l'école primaire au deuxième étage est arrivée à échéance depuis le 31 mars 2016.

Il rappelle les termes de la convention en cours.

Convention du 01 avril 2016 au 30 mars 2017

Redevance mensuelle : 311,00 euros

Frais de chauffage : 59,00 euros par mois

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.10 euros par mois

Cautiion de 300 euros.

Il propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention avec le locataire actuel dans les conditions financières suivantes :

Convention du 01 avril 2017 au 30 mars 2018

Redevance mensuelle : 317,00 euros

Frais de chauffage : 65,00 euros par mois

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.10 euros par mois

Cautiion de 300 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver les conditions financières précisées ci-dessus.
- de renouveler la convention avec le locataire actuel selon les conditions ci-dessus.

**POINT 2 : CHATEAU DU FALKENSTEIN - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12 JUILLET 2012**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 juillet 2012. Il explique qu'il convient de compléter la demande au Conseil Général de la Moselle afin d'inscrire au PDIPR les chemins ruraux et sentiers communaux par :

- chemin cadastré Section 14, parcelle 114 ;
- chemin cadastré Section 15, parcelle 149.

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de compléter la délibération du 12 juillet 2012 comme indiqué ci-dessus.

**POINT 3 : CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'ACQUISITION, LA MISE EN PLACE, LE PAIEMENT, LE FINANCEMENT DU BALISAGE ET DU MOBILIER DES ITINERAIRES DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE ( PDIPR) DES CHATEAUX FORTS DU PAYS DE BITCHE**

Monsieur le Maire expose :

Les Communes de BAERENTHAL, EGUELSHARDT, PHILIPPSBOURG et WALSCHBRONN ont achevé, fin 2012, un important programme de rénovation et de sécurisation de leurs châteaux-forts, permettant leur réouverture au public.

Elles se sont engagées à l'époque, vis-à-vis des financeurs publics (Etat, Région, Département) de ce programme de rénovation / sécurisation, à valoriser touristiquement et culturellement ces édifices situés dans le massif forestier du Pays de BITCHE.

L'idée de la création de circuits de découverte touristique reliant les châteaux forts du Ramstein (BAERENTHAL), du Grand Arnsbourg (BAERENTHAL- dernier château restant à être sécurisé), du Waldeck (EGUELSHARDT), du Falkenstein (PHILIPPSBOURG) et de la Weckersburg (WALSCHBONN), a rapidement fait son chemin et les quatre communes ont déposé, fin 2015 auprès du Conseil Départemental de la Moselle, un dossier de demande d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de leur projet de création, au Pays de Bitche, d'itinéraires de randonnées sur la thématique des châteaux-forts.

Ce projet de création de sentiers PDIPR, qui porte sur la création de 5 circuits pédestres, 2 circuits cyclo et 1 circuit équestre, a été validé en début d'année 2016 par le Conseil Départemental qui en assurera la maîtrise d'ouvrage pour ce qui concerne :

- l'étude d'implantation des panneaux de départs et des poteaux directionnels ;
- la fourniture et la pose des panneaux de départ ;
- la fourniture et la pose des poteaux directionnels ;
- la fourniture des stickers « PDIPR »

Les cheminements bénéficieront par ailleurs d'une protection juridique au titre du PDIPR et d'un conventionnement avec l'ONF, ce qui assurera leur pérennité et le réseau, une fois créé, fera l'objet de l'édition d'un cartoguide promotionnel.

Dans cette opération, il restera à la charge des Communes, tous les frais de fourniture et de pose du balisage des circuits précités, les frais liés à la fourniture et pose du mobilier de confort (bancs, tables de pique-nique, appuis vélos, attaches chevaux) pour une dépense globale prévisionnelle de 20.323 € H.T

La dépense globale prévisionnelle de 20.323 € H.T à la charge des Communes est susceptible de bénéficier de différentes aides publiques, notamment celle de l'Union Européenne (LEADER).

En 2012, la mission relevant de la constitution, du dépôt et de suivi du dossier de demande d'inscription au PDIPR, avait été confiée par les communes, par convention de mandat du 05 décembre 2012, à la Commune de PHILIPPSBOURG.

La Commune de BAERENTHAL s'est proposée pour assurer le pilotage des missions liées au balisage et à l'installation de mobilier sur les circuits, à savoir :

- acquisition et mise en place du balisage et du mobilier ;
- règlement des dépenses d'acquisition et de mise en place ;
- formalisation des demandes de subventions ;
- refacturation aux communes partenaires de la charge résiduelle calculée au prorata du nombre de kilomètres balisés et du mobilier installé sur chaque ban communal respectif.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat permettant à la Commune de BAERENTHAL d'exercer les missions précitées liées à la phase d'acquisition, mise en place, paiement et financement du balisage et du mobilier sur les circuits PDIPR des châteaux forts du Pays de BITCHE et de solliciter, pour le compte des 4 communes, toutes les aides financières publiques susceptibles d'être allouées, notamment par le Groupe d'Action Locales LEADER (GAL LEADER ), au titre de l'acquisition et de la mise en place du balisage et du mobilier de confort.
  - d'accepter le principe de refacturation par la commune de BAERENTHAL de la charge résiduelle calculée au prorata du nombre de kilomètres balisés et du mobilier installé sur le ban communal de PHILIPPSBOURG ;
  - d'autoriser le Maire à signer tous documents utiles.
- VU la dépense prévisionnelle du projet d'acquisition et de mise en place du balisage et du mobilier de confort sur circuits PDIPR précités, dépense chiffrée à 20.323 €.HT ;
- VU les axes d'intervention du GAL LEADER 2014-2023 du Pays de l'Arrondissement de SARREGUEMINES ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat permettant à la Commune de BAERENTHAL d'exercer les missions précitées liées à la phase d'acquisition, mise en place, paiement et financement du balisage et du mobilier sur les circuits PDIPR des châteaux forts du Pays de BITCHE et de solliciter, pour le compte des 4 communes, toutes les aides financières publiques susceptibles d'être allouées, notamment par le Groupe d'Action Locales LEADER (GAL LEADER ), au titre de l'acquisition et de la mise en place du balisage et du mobilier de confort.
- d'accepter le principe de refacturation par la commune de BAERENTHAL de la charge résiduelle calculée au prorata du nombre de kilomètres balisés et du mobilier installé sur le ban communal de PHILIPPSBOURG ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents utiles.

**POINT 4 : AVENANT n°4 PROROGANT LA CONVENTION ONF/COMMUNE POUR OCCUPATION DE TERRAIN CAMPING-CARAVANING.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la convention 68 165 du 3 mai 1999 concernant l'autorisation d'occuper un emplacement de 8 hectares et 40 ares pour terrain de camping, de caravaning et de pique-nique ainsi que son avenant 70 252 du 03 septembre 2007 un terrain de 107.67 m2 en vue de maintenir et rénover un bâtiment appelé « maison de la forêt ».

Cette convention (68.165) est arrivée à son terme le 31 mars 2014. Dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention d'une durée supérieure à 9 ans nécessitant la validation du ministère de l'Agriculture, l'avenant 2 ( 71.397 ) et l'avenant 3 ( 71.397 ) ont prolongé l'occupation des terrains jusqu'au 31 mars 2016.

Le renouvellement de la convention et de son avenant nécessitant une validation au préalable par le ministère de l'Agriculture, il convient d'établir un nouvel avenant à cette concession en cours pour prolonger de deux ans sa durée. La validité de l'actuelle concession est donc prolongée de deux ans jusqu'au 31 mars 2018. Toutes les autres clauses et conditions de cette convention et son avenant concernant la maison de la forêt demeurent valables.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°4 de 2 ans à la convention et à l'avenant de « la maison de la forêt » précités.

**AFFAIRES FINANCIERES****POINT 5 : TARIFS 2017 – SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants :

<b>Service</b>	<b>Tarifs 2017</b>
Fourniture de l'eau – m3 (redevance pollution domestique incluse 0.35€ )	<b>1,37</b>  ( Redevance Pollution 2017 : 0.35€)
Entretien du réseau – mensuel	<b>4,00</b>
Entretien du réseau - semestre	<b>24,00</b>
Frais de fermeture/ouverture	<b>10</b>
Pose/dépose/réinstallation compteur	<b>15</b>
Frais de vérification compteur	<b>10</b>
Branchement temporaire	<b>15</b>
Petit compteur	<b>70</b>
Grand compteur	<b>85</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter les tarifs 2017 proposés par Monsieur le Maire.

**POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 ( DETR ) - CHAUFFERIE FIOUL A CONDENSATION POUR L'ENSEMBLE ECOLE MATERNELLE ET LOGEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 mai 2016.

Il rappelle à l'assemblée que les dossiers de remplacement de la chaudière fioul et de mise en accessibilité des ERP pour laquelle la commune avait déposé une demande n'avait pu bénéficier des fonds de soutien à l'investissement local 2016- Enveloppe 1.

Il propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2017 ( DETR 2017 )

Monsieur le Maire soumet le plan de financement prévisionnel à l'avis du Conseil Municipal.

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT ( en €)</b>
DETR 2017	60%	4 938,00
Commune	40%	3 292,00
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>8 230,00</b>

<b>Dépenses (en euros HT )</b>	<b>Recettes (en euros HT )</b>
--------------------------------	--------------------------------

Travaux	8 230,00	DETR 2017	4 938,00
		Commune de Philippsbourg	3 292,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 230,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 230,00</b>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le principe du remplacement de la chaufferie fioul du groupe scolaire et logements évalué à 8230,00 euros HT;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 ;
- de solliciter de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 la somme de 4 938,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de valider le principe du remplacement de la chaufferie fioul du groupe scolaire et logements évalué à 8230,00 euros HT;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 ;
- de solliciter de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 la somme de 4 938,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

**POINT 7 : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017 (FSIPL 2017)**

**7.1 : AIRE DE STATIONNEMENT DE COVOITURAGE SUR LA RD662 AU CENTRE DU VILLAGE**

Dans une démarche de développement durable, la municipalité souhaite créer une aire de stationnement de covoiturage sur la RD662 au centre du village.

Le Maire rappelle que la demande au titre des fonds de 2016 n'a pu aboutir en raison d'un épuisement des crédits.

Il propose de soumettre la demande au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017.

Monsieur le Maire soumet le plan de financement prévisionnel à l'avis du Conseil Municipal.

Financiers	Taux	Montant HT ( en €)
Etat - Fonds de Soutien à l'Investissement Local	60%	3 396,30
Commune	40%	2 264,20
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>5 660,50</b>

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Travaux	5 660,50	Etat - Fonds de soutien	3 396,30



		Commune de Philippsbourg	2 264,20
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 660,50</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 660,50</b>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le principe de création d'une aire de stationnement de covoiturage sur la RD662 au centre du village évalué à 5660,50 euros HT ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local dans le cadre de la création d'une aire de stationnement de covoiturage sur la RD662 au centre du village, la somme de 3396,30 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de valider le principe de création d'une aire de stationnement de covoiturage sur la RD662 au centre du village évalué à 5660,50 euros HT ;
- d'inscrire les crédits au budget 2017 ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local dans le cadre de la création d'une aire de stationnement de covoiturage sur la RD662 au centre du village, la somme de 3396,30 euros
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

## **7.2 : CLOTURE DE SECURISATION AUTOUR DE LA STATION DE POMPAGE HANAU**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'unité de gestion et d'exploitation HANAU a fait l'objet d'une inspection réalisée le 21 juillet 2016.

Il indique que le rapport fait part de la nécessité de travaux de mise en conformité consistant en la clôture du périmètre de protection immédiate comme précisé dans l'arrêté d'utilité publique n°2012-ARS/19 du 9 août 2012.

Il fait part d'un devis de 5800,00 € HT et indique que celui-ci est éligible à une aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre de la protection et la gestion des ressources en eau utilisées pour le service public d'eau potable dans le bassin Rhin Meuse ainsi qu'au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017.

Monsieur le Maire soumet le plan de financement prévisionnel à l'avis du Conseil Municipal.

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT ( en €)</b>
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	50%	2 900,00
Etat - FSIL	30%	1 740,00
Commune	20%	1 160,00
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>5 800,00</b>

<b>Dépenses (en euros HT )</b>	<b>Recettes (en euros HT )</b>
--------------------------------	--------------------------------

Travaux	5 800,00	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	2 900,00
		Etat - FSIL	1 740,00
		Commune de Philippsbourg	1 160,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 800,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 800,00</b>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le principe de clôture de protection immédiate de l'unité de production HANAU évalué à 5800,00 euros HT ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 ;
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse une aide au titre de la protection et la gestion des ressources en eau utilisées pour le service public d'eau potable dans le bassin Rhin Meuse pour la somme de 2900,00 euros ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local dans le cadre de la protection immédiate de l'unité de production HANAU, la somme de 1740,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de valider le principe de clôture de protection immédiate de l'unité de production HANAU évalué à 5800,00 euros HT ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 ;
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse une aide au titre de la protection et la gestion des ressources en eau utilisées pour le service public d'eau potable dans le bassin Rhin Meuse pour la somme de 2900,00 euros ;
- de solliciter de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local dans le cadre de la protection immédiate de l'unité de production HANAU, la somme de 1740,00 euros ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

### **7.3 ACCESSIBILITE DES ERP : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2016 relative à la demande de subvention au Fonds de Soutien en indiquant que la demande au titre des fonds de 2016 n'a pu aboutir en raison d'un épuisement des crédits.

Il rappelle au Conseil Municipal le compte-rendu de mise aux normes d'Accessibilité de la Mairie, de la Chapelle Catholique, du Temple Protestant, des Ecoles Maternelles et Primaires, du Foyer Socio-Educatif, de la Salle des Jeunes et la Salle des Séniors, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 40 850 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2017 au titre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Financiers</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT ( en €)</b>
Etat - Fonds de Soutien à l'Investissement Local	60%	24 510,00
Commune	40%	16 340,00
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>40 850,00</b>

<b>Dépenses (en euros HT )</b>		<b>Recettes (en euros HT )</b>	
Travaux	40 850,00	Etat - Fonds de soutien	24 510,00
		Commune de Philippsbourg	16 340,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>40 850,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>40 850,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière à hauteur de 24 510,00 euros au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2017 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux ;
- d'autoriser le Maire à porter le projet au budget de l'année 2017 ;
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les travaux et signer tous documents utiles.

**POINT 8 : ACQUISITION DE BARRIERES – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE 2017– MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 9 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 décembre 2016.

Il indique au Conseil Municipal que le Député LETT lui a fait part par courrier du 2 janvier 2017 qu'il ne disposait plus de crédit.

Il propose de solliciter un autre parlementaire.

Le plan de financement modifié serait le suivant :

<b>Financiers</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT ( en €)</b>
Conseil Départemental de la Moselle	40 %	1131,50
Enveloppe parlementaire	40 %	1131,50
Commune	20 %	565,75
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>2828,75</b>

<b>Dépenses (en euros HT )</b>		<b>Recettes (en euros HT )</b>	
Achat de 25 barrières	2828,75	Conseil Départemental de la Moselle	1131,50
		Enveloppe parlementaire	1131,50
		Commune de Philippsbourg	565,75

TOTAL DEPENSES	2828,75	TOTAL RECETTES	2828,75
----------------	---------	----------------	---------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'acquérir 25 barrières pour un montant total de 2828,75 € H.T ;
- s'engage à réaliser ces achats sur l'année 2017 et les inscrire au budget en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide au titre de l'enveloppe parlementaire pour un montant de 1131,50 € HT.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents utiles.

#### **POINT 9 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A M.WIMMERS STEPHANE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avance de frais à l'occasion du Noël des enfants du groupe scolaire en date du 10 décembre 2016 pour un montant de 640€ chez DECATHLON à HAGUENAU.

Ces frais ont été avancés par Monsieur WIMMERS Stéphane.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser l'intégralité de ces frais à Monsieur WIMMERS Stéphane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**, de rembourser l'intégralité de ses frais à Monsieur WIMMERS Stéphane.

#### **POINT 10 : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

##### **10.1 COLLEGE JEAN-JACQUES KIEFFER**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention concernant le collège Jean-Jacques KIEFFER

- pour un séjour Ski Alpin à PRALOGNAN pour deux habitants de la commune.
- pour un voyage pédagogique de 5 jours à DOUARDENEZ pour un habitant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas octroyer de subvention.

##### **10.2 LYCEE TEYSSIER**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention concernant le lycée TEYSSIER pour un voyage pédagogique de 5 jours aux Pays-Bas pour un habitant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas octroyer de subvention.

##### **10.3 CLUB DES SENIORS**

La salle de réunion du Club des séniors est régulièrement louée à des particuliers. Le mobilier, la vaisselle etc... du club sont mis à la disposition des locataires. Une indemnité de 15€ par location est versée au club depuis la DCM prise le 28/01/2011 et renouvelée le 27 février 2015.

Monsieur le Maire SOUMET au Conseil Municipal la demande de subvention du Club des séniors.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de verser une subvention de 165 euros.

## **CAMPING**

### **POINT 11 : OUVERTURE DE POSTES SAISON 2017**

L'assemblée ;

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs personnels saisonniers pour assurer la saison touristique 2017 du camping de l'étang de Hanau ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

Le recrutement direct de 13 agents non titulaires pour un besoin saisonnier ou agents en contrats aidés pour une période maximale de 12 mois :

- 6 postes d'adjoint administratif 2° classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives
- 6 postes d'adjoint technique 2° classe

Monsieur le Maire est chargé :

- de la constatation des besoins concernés,
- de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil,
- du recrutement des agents.

Monsieur le Maire est habilité à ce titre à conclure les actes d'engagement et est autorisé à remplacer les agents saisonniers momentanément indisponibles.

### **POINT 12 : TARIFS CAMPING SAISON 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les tarifs TTC pour la saison 2017 comme suit :

<b>Tarifs 2017 Camping de Hanau</b>	
(eau, assainissement et ordures ménagères incluses)	
<b><i>Tarifs abonnements saisonniers TTC</i></b>	
Abonnement pour 2 personnes (avec 2 voitures incluses)	474,00 €

Electricité par emplacement	175,00 €
Supplément par adulte	61,00 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	36,00 €
Supplément par voiture	37,00 €
Supplément par emplacement en bordure de plage	49,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	38,00 €
Accès internet - wifi - par mois	10,00 €
Taxe de séjour / personne à partir de 13 ans	20,00 €
Garage mort - sans branchement électrique, pas de caravane, pas de tente sur cette emplacement	317,00 €
<b>Tarifs mensuels TTC (avril, mai, juin et septembre)</b>	
Abonnement pour 2 personnes (avec 1 voiture incluse)	146,00 €
Electricité par emplacement	55,00 €
Supplément mensuel par adulte	35,00 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	22,00 €
Supplément par voiture	21,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	24,00 €
Taxe de séjour / jour / personne à partir de 13 ans	0,20 €
Accès internet - wifi - par jour	1,00 €
<b>Tarifs mensuels TTC (juillet et août)</b>	
Abonnement pour 2 personnes (avec 1 voiture incluse)	279,00 €
Electricité par emplacement	97,00 €
Supplément par adulte	58,00 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	35,00 €
Supplément par voiture	34,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	39,00 €
Taxe de séjour / jour / personne à partir de 13 ans	0,20 €
Accès internet - wifi - par jour	1,00 €
<b>Tarifs journaliers TTC</b>	
Emplacement sans électricité	4,75 €
Electricité par emplacement	4,75 €
Supplément par adulte	5,10 €
Supplément par enfant (4 à 16 ans)	3,05 €
Forfait camping-car (emplacement + 2 personnes + accès borne + électricité)	19,00 €
Forfait chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	3,60 €
Voiture, moto, cyclomoteur	3,10 €
Taxe de séjour / jour / personne à partir de 13 ans	0,20 €
Accès internet - wifi - par jour	1,00 €
<b>Tarifs visiteurs et piques-niqueurs TTC</b>	
Toutes personnes à partir de 6 ans	2,00 €
Chien (tenus obligatoirement en laisse sur le camping et interdits sur la plage)	2,00 €
Voiture, moto, cyclomoteur	2,00 €
<b>Philippsbourgeois</b>	
Gratuité pour l'accès au camping en tant que pique-niqueurs, visiteurs	
Gratuité pour l'accès au tennis	

1/2 tarif pour la location d'un emplacement, hors électricité facturée plein tarif	
<b>Divers</b>	
Accès au terrain de tennis par personne et par heure	4,00 €
Accès au terrain de tennis par personne et par semaine (limité à 3 heures)	10,00 €
Cartes de randonnées IGN	12,50 €
Topoguide "Balades dans le Pays de Bitche"	13,50 €
Wanderführer "Wanderungen im Bitcherland"	13,50 €
Jeton pour sèche-linge	3,30 €
Jeton pour lave-linge	3,80 €
Adaptateur électrique	9,00 €
Jeton pour accès à la borne camping-car (2 visiteurs)	5,00 €
Vente de rallonge	30,00 €
<b>Caution</b>	
Par clé baby-room	20,00 €
Par tambour machine à laver	15,00 €
Par carte magnétique	15,00 €
Par clé de terrain de tennis	20,00 €
Remboursement des cautions de carte magnétique remise avant le 09 mai 2000 ou pour les personnes ne pouvant présenter de justificatifs de remise	7,50 €
Nettoyage d'un emplacement	65,00 €
Location emplacement stockage ancienne épicerie hors saison	16,00 €
Location annuelle de l'ancienne salle de jeux à l'ACEH	60,00 €
Location ponctuelle de la salle d'animation	65,00 €

*Madame RONSEAUX Martine quitte la séance à 21h30*

**POINT 13 : INSTAURATION D'UNE DATE LIMITE DE PAIEMENT ET D'UN POURCENTAGE DE MAJORATION POUR LES CLIENTS SAISONNIERS**

Monsieur le Maire rappelle la règle d'exigibilité des paiements pour les clients saisonniers qui fixe un règlement du tiers des sommes dues au 1<sup>er</sup> avril et du solde au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur le Maire propose de fixer une date limite de paiement au-delà de laquelle une majoration puisse être demandée ainsi que l'application d'une majoration de 10% au-delà d'une date de paiement fixée au 1<sup>er</sup> juillet.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer une majoration de 10% au-delà d'une date de paiement fixée au 1<sup>er</sup> juillet.

**DIVERS**

**POINT 14 : MOTION POUR LA REOUVERTURE D'UN GUICHET AUTOMATIQUE BANCAIRE (GAB) CREDIT MUTUEL A PHILIPPSBOURG**

VU le courrier de Monsieur le Maire adressé à Monsieur Nicolas THERY, Président de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe en date du 10 novembre 2016 ;

VU le courrier de soutien adressé par le Maire de la commune de Dambach-Neunhoffen en date du 22 novembre 2016 ;

VU le courrier de soutien des Députés Céleste LETT et Frédéric REISS en date du 22 novembre 2016 ;

VU la réponse apportée par Monsieur Nicolas THERY par courrier en date du 28 novembre 2016 et confirmant la décision de fermeture du GAB prise par le Conseil d'Administration de la caisse de Bitche le 20 septembre 2016 en ce sens où « la fermeture est justifiée par le coût démesuré des investissements imposés par les diverses réglementation » ;

Considérant que la caisse de Crédit Mutuel de Bitche n'a mené aucune communication auprès des élus municipaux et que seule de manière fortuite la nouvelle de la fermeture a été apprise par le Maire le 28 octobre 2016 alors que la décision a été prise par le Conseil d'Administration de la caisse le 20 septembre 2016 ;

Considérant que l'appel téléphonique du directeur de la caisse de Bitche le 2 novembre pour confirmer au Maire la décision s'est borné à relater de manière imprécise les coûts prévisionnels qu'il conviendrait d'affecter à des travaux de mise en norme ;

Considérant que le courrier de réponse de Monsieur Nicolas THERY en date du 28 novembre ne répond en rien à la possibilité de maintenir un GAB à Philippsbourg ;

Considérant que ce GAB se trouvait au droit d'une route départementale à triple vocation de desserte locale, de transit et de tourisme, cumulant en moyenne 6.200 véhicules par jour ;

Considérant dès lors qu'une enseigne Crédit Mutuel participe également de l'image de la caisse ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal,

- Déploire la manière avec laquelle la caisse de Bitche et son directeur notamment ont conduit cette fermeture, en absence d'information préalable vis-à-vis de la population et de ses représentants ;
- Déploire qu'aucune autre piste de réorganisation tenant compte de l'historique implantation du Crédit Mutuel à Philippsbourg et de la présence à 4 kilomètres de la caisse de Baerenthal n'ait été proposée ;
- Déploire que le Conseil d'Administration n'ait su tenir compte du fort potentiel d'attractivité de ce GAB, dû surtout au trafic routier de la RD662 ;
- Affirme que c'est à tort que le Conseil d'Administration de la caisse a pris une telle décision de fermeture et de démantèlement du GAB ;
- Met à disposition de la population, des clients du Crédit Mutuel, et de toutes autres personnes, les documents relatifs à cette affaire en mairie;



- Mandate le Maire pour entamer toutes actions et négociations, y compris médiatiques, aux fins de convaincre la caisse de crédit Mutuel de Bitche de l'erreur commise et d'y remédier en installant un GAB à PHILIPPSBOURG ;
- Enfin, invite la population, les clients du Crédit Mutuel et toutes autres personnes à signer en mairie la pétition pour la réouverture d'un GAB Crédit Mutuel à Philippsbourg.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00**

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Mathieu MULLER

Philippsbourg, le 2 février 2017.

Publié et/ou adressé à la Sous-Préfecture le 3 février 2017

Exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22/07/1982

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du Procès-Verbal des délibérations du 9 décembre 2016

**AFFAIRES GENERALES**

- Point 1 :           Renouvellement de conventions d'occupation des logements communaux
- 1.1 Renouvellement de convention d'occupation du logement communal – Ecole primaire - 1er étage - Grand appartement
  - 1.2 Renouvellement de convention d'occupation du logement communal – Mairie - 1er étage
  - 1.3 : Renouvellement de convention d'occupation du logement communal - Ecole primaire - Petit appartement 2ème étage
  - 1.4 : Renouvellement de convention d'occupation du logement communal - Ecole primaire - petit appartement 2ème étage
- Point 2 :           Château du Falkenstein - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ( PDIPR) – Modification de la délibération du 12 juillet 2012
- Point 3 :           Convention de mandat relative à l'acquisition, la mise en place , le paiement, le financement du balisage et du mobilier des itinéraires du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ( PDIPR) des châteaux forts du Pays de Bitche
- Point 4 :           Avenant n°4 prorogeant la convention ONF/COMMUNE pour occupation de terrain camping-caravaning.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

- Point 5 : Tarifs 2017 – Service des Eaux
- Point 6 : Demande de Subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 ( DETR ) - Chaufferie Fioul à condensation pour l'ensemble Ecole Maternelle et logements.
- Point 7 : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017 ( FSIPL )
- Point 7.1 : Aire de stationnement de covoiturage sur la RD1062 au centre du village
- Point 7.2 : Clôture de sécurisation autour de la station de pompage
- Point 7.3 : Accessibilité des ERP
- Point 8 : Acquisition de barrières –Modification de la délibération du 9 décembre 2016
- Point 9 : Remboursement de frais à M.WIMMERS Stéphane
- Point 10 : Demande de subventions
- Point 10.1 : Collège Jean-Jacques KIEFFER
- Point 10.2 : Lycée TEYSSIER
- Point 10.3 : Club des seniors

## **CAMPING**

- Point 11 : Ouverture de postes saison 2017
- Point 12 : Tarifs CAMPING SAISON 2016
- Point 13 : Instauration d'une date limite de paiement et d'un pourcentage de majoration pour les résidents

## **DIVERS**

- Point 14 : Motion pour la réouverture d'un Guichet Automatique Bancaire (GAB) Crédit Mutuel à Philippsbourg